

JOURNAL OFFICIEL

DE LA
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

paraissant les lundi et jeudi de chaque semaine

ABONNEMENT	6 MOIS	UN AN	ABONNEMENT ET INSERTIONS	ANNONCES ET AVIS
Côte d'Ivoire et pays de la			Adresser les demandes d'abonnement au chef du	La ligne décomposée en corps 8 de
CAPTEAO : voie ordinaire :	22.000	42.000	Service des Journaux officiels de la République	62 lettres en signe : Interligne et
voie aérienne :	28.000	39.000	de Côte d'Ivoire, B.P. V 70 Abidjan,	blancs compris.....
communs : voie ordinaire.....	25.000	35.000	BCEAO A 0005 0002.	2.500 francs
voie aérienne.....	30.000	50.000		Pour chaque annonce répétée, la ligne
Etranger : France et pays extérieurs				1.500 francs
communs : voie ordinaire.....	25.000	35.000	Les abonnés désireux de recevoir un reçu sont priés	Il n'est jamais compté moins de
voie aérienne.....	30.000	50.000	d'ajouter à leur envoi le montant de l'affranchissement.	10 lignes ou perçu moins de.....
Autres pays : voie ordinaire.....	25.000	35.000		25.000 francs
voie aérienne.....	40.000	50.000	Les insertions au J.O.R.C.I. devront parvenir au Service	pour les annonces.
Prix du numéro de l'année courante.....	1.000		des <i>Journaux officiels</i> au plus tard le jeudi précédant	Pour les exemplaires à certifier et à légaliser, il sera perçu
Au-delà du cinquième exemplaire.....	800		la date de parution du « J.O. »	en plus du prix du numéro les frais de timbre et de
Prix du numéro d'une année antérieure.....	1.500			légalisation en vigueur.
Prix du numéro légalisé.....	2.000			
Pour les envois par poste, affranchissement en plus.				

DECRET n° 2021-799 du 8 décembre 2021 portant organisation
du ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Art. 21.— La direction du Foncier rural est chargée :

- de gérer le domaine foncier rural de l'Etat ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire ;
- de préparer les baux emphytéotiques à la signature du ministre chargé de l'Agriculture et d'en assurer la gestion ;
- d'élaborer un Code domanial rural ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Code foncier rural, en liaison avec la direction des Affaires juridiques, du Contentieux et de la Coopération internationale ;
- de contribuer et de participer à la réalisation d'un système d'information géographique pour soutenir la réforme de l'agriculture ;
- de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de gestion foncière de l'espace rural en veillant à la pérennité des exploitations et à l'utilisation rationnelle de l'espace rural ;
- de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadastre rural ;
- d'assurer le suivi du cadastre rural.

La direction du Foncier rural comprend deux sous-directions :

- la sous-direction de la Sécurisation foncière ;
- la sous-direction du Suivi du Cadastre rural.

Les sous-directions sont dirigées par des sous-directeurs nommés par arrêté. Ils ont rang de sous-directeur d'Administration centrale.